



PROCES-VERBAL

(devant être approuvé lors de la prochaine séance du conseil municipal)

**Séance du Conseil Municipal du Vendredi 11 Avril 2025 à 19 heures
à la Salle du Conseil Municipal – Mariages 49, route du Pic du Midi – 65 310 HORGUES**

L'an deux mille vingt-cinq et le onze du mois d'avril à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de Horgues régulièrement convoqué conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel SÉGNERÉ, le Maire.

Nombre de membres :

-Afférents au C.M. : 15 - En exercice : 14
-Qui ont pris part à la délibération : 12 + 2 procurations

Date de convocation : 14 mars 2025

Date d'affichage : 14 mars 2025

Présents : Messieurs Jean-Michel SÉGNERÉ, Damien DAUTAN, Mikaël ETCHEVERRIA, Didier COLLGON, Florent DEJARDIN, Yannick PORIEL, Didier SEAS, Mesdames Nicole ESQUIRO, Céline BONIFACE, Macha CLAVERIE, Nathalie MENGELLE, Marie-Chantal LONCA.

Procurations : Monsieur Louis MARTIN à Monsieur Didier COLLGON, Madame Stéphanie SEGUIN à Madame Macha CLAVERIE.

Ordre du jour :

-Appel des conseillers municipaux
-Désignation du secrétaire de séance
-Approbation du compte-rendu du 13 mars 2025 (compte-rendu ci-joint)

A-Finances publiques **Rapporteurs Nicole ESQUIRO / Jean-Michel SÉGNERÉ**

- 1-Vote des comptes financiers uniques budget principal Commune et annexes - 2024
- 2- Reprise des résultats 2024 pour l'élaboration des budgets 2025
- 3- Vote des taux d'imposition 2025
- 4- Vote des subventions associatives 2025
- 5- Vote des budgets principal et annexes 2025

B-Informations diverses

Monsieur le Maire procède à l'appel des conseillers municipaux.

Monsieur Florent DEJARDIN est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal l'approbation du procès-verbal du 13 mars 2025. Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'approuver le compte-rendu du Conseil Municipal du 13 mars 2025.

Monsieur le Maire remercie Nicole ESQUIRO, Adjointe au Maire en charge des Finances Publiques, en précisant la chance de l'avoir sur ce poste contraignant, Virginie PÉRICOU, adjointe administrative pour le travail administratif accompli lors des tâches budgétaires et Mesdames Isabelle GALISSARD et Sylvie RIMBAUD pour le renfort au quotidien durant la période d'élaboration budgétaire.

A-Finances publiques :

Rapporteurs : Madame Nicole ESQUIRO / Monsieur Jean-Michel SÉGNERÉ

1-Vote des comptes financiers uniques budget principal Commune et annexes - 2024

Pour rappel : conformément à la législation, le maire ne vote pas l'approbation des comptes financiers uniques. A la demande du SGC, une note de présentation brève et synthétique a été rédigée pour les comptes financiers uniques de l'exercice 2024.

⇒ **Caisse des Ecoles – 2024 :**

a-Synthèse des opérations comptables enregistrées en 2024

- **Section Fonctionnement :**

-Les recettes de fonctionnement (réelles et d'ordre) :

Le montant des recettes de fonctionnement réalisées en 2024 s'élève à 12.125,00 €.

-Les dépenses de fonctionnement (réelles et d'ordre) :

Le montant des dépenses de fonctionnement réalisées en 2024 s'élève à 10.090,40 €.

La section de fonctionnement présente donc un résultat comptable 2024 positif de 2.034,60 € (contre un résultat négatif de 369,46 € sur l'exercice 2023).

Ce résultat du seul exercice 2024 doit être minoré du résultat de fonctionnement 2023 reporté sur 2024 (-81,92 €) afin d'obtenir le résultat cumulé de la section de fonctionnement soit un excédent de fonctionnement de 1.952,68 €.

b-Bilan de la section de fonctionnement – Recettes réelles

Les recettes réelles de fonctionnement (c'est-à-dire s'étant traduites par un encaissement réel) ont enregistré une légère diminution de - 3.85 % entre 2023 et 2024.

Les recettes réelles s'élèvent à 12.125,00 € en 2024 contre 12.610,00 € en 2023.

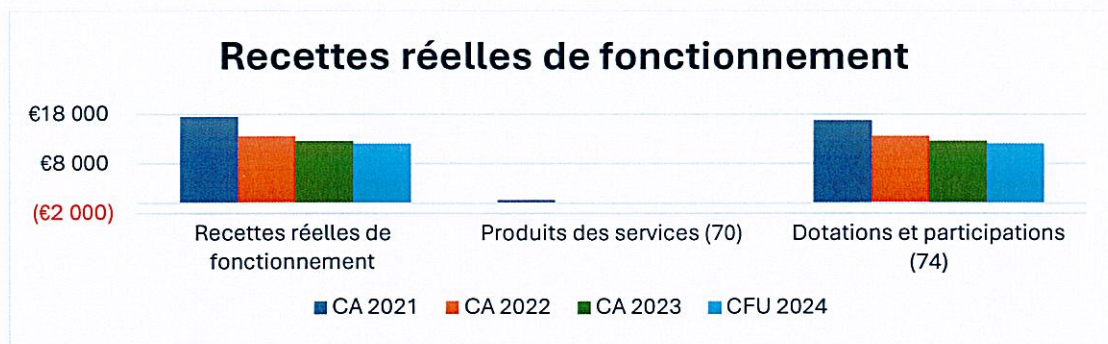
La subvention du budget principal au budget annexe de la Caisse des Ecoles demeure l'unique recette.

Pour mémoire, le nombre d'enfants scolarisés au groupe scolaire « Ecole des Rêves » est de :

-125 enfants pour l'année scolaire 2023 – 2024,

-128 enfants pour l'année scolaire 2024 – 2025.

	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CFU 2024
Recettes réelles de fonctionnement	17 520 €	13 580 €	12 610 €	12 125 €
Produits des services (70)	716 €	0 €	0 €	0 €
Dotations et participations (74)	16 804 €	13 580 €	12 610 €	12 125 €



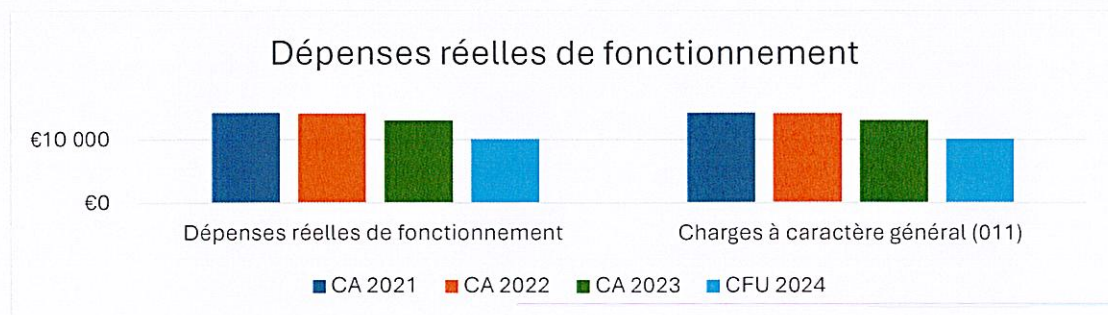
c-Bilan de la section de fonctionnement – Dépenses réelles

Les dépenses réelles de fonctionnement ont enregistré une diminution de 22.26 % entre 2023 et 2024.

Les dépenses réelles s'élèvent à 10.090,00 € en 2024 contre 12.979,00 € en 2023.

La diminution des dépenses à caractère général (chapitre 011) s'explique par, entre autres, une renégociation du contrat de maintenance du copieur en 2024.

	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CFU 2024
Dépenses réelles de fonctionnement	14 213 €	14 075 €	12 979 €	10 090 €
Charges à caractère général (011)	14 213 €	14 075 €	12 979 €	10 090 €



Aucune objection du conseil municipal

☞ Délibération n°2025-04-11-008 : les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité le compte financier unique « Caisse des Ecoles » pour l'année 2024.

⇒ CCAS – 2024 :

a-Synthèse des opérations comptables enregistrées en 2024

Section Fonctionnement :

-Les recettes de fonctionnement (réelles et d'ordre) :

Le montant des recettes de fonctionnement réalisées en 2024 s'élève à 23.663,00 €.

-Les dépenses de fonctionnement (réelles et d'ordre) :

Le montant des dépenses de fonctionnement réalisées en 2024 s'élève à 16.618,00 €.

La section de fonctionnement présente donc un résultat comptable 2024 positif de 7.045,00 € (contre un résultat négatif de 1.826,36 € sur l'exercice 2023).

Ce résultat du seul exercice 2024 doit être minoré du résultat de fonctionnement 2023 reporté sur 2024 (- 1.289,52 €) afin d'obtenir le résultat cumulé de la section de fonctionnement soit un excédent de fonctionnement de 5.755,48 €.

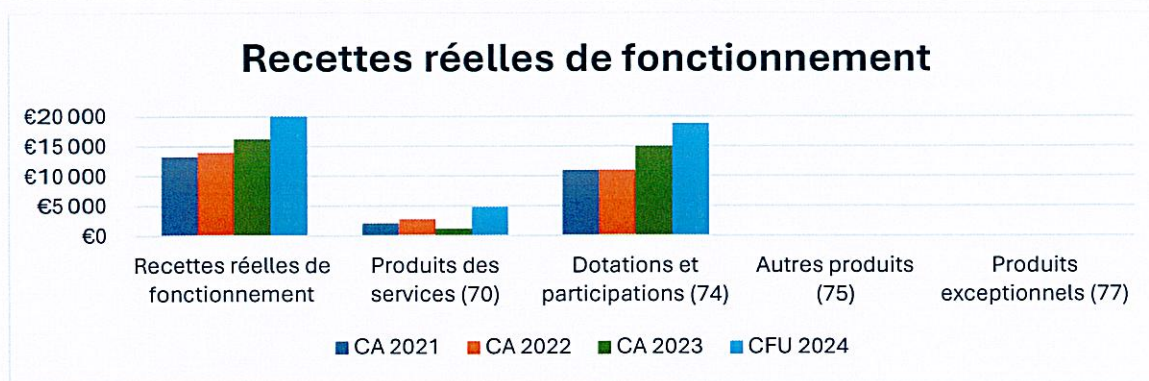
b-Bilan de la section de fonctionnement – Recettes réelles

Les recettes réelles de fonctionnement (c'est-à-dire s'étant traduites par un encaissement réel) ont enregistré une légère progression de + 45,89 % entre 2023 et 2024.

Les recettes réelles s'élèvent à 23.663,00 € en 2024 contre 16.219,25 € en 2023.

La subvention du budget principal au budget annexe du CCAS demeure la recette principale à hauteur de 79,44 % (contre 92,48 % en 2023), les produits des services représentent la 2nde source de recettes à hauteur de 20,56 % (contre 7,43 % en 2023).

	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CFU 2024
Recettes réelles de fonctionnement	13 250 €	13 949 €	16 218 €	23 633 €
Produits des services (70)	2 100 €	2 820 €	1 205 €	4 863 €
Dotations et participations (74)	11 000 €	11 000 €	15 000 €	18 800 €
Autres produits (75)	0 €	29 €	14 €	0 €
Produits exceptionnels (77)	150 €	100 €	0 €	0 €



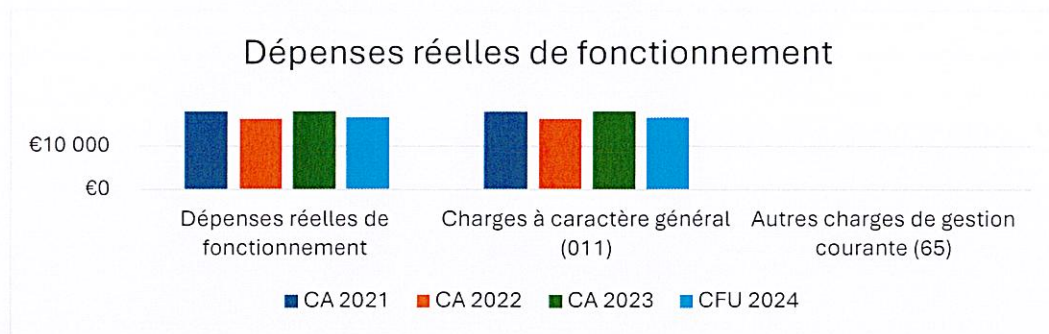
c-Bilan de la section de fonctionnement – Dépenses réelles

Les dépenses réelles de fonctionnement ont enregistré une diminution de 7.91 % entre 2023 et 2024.

Les dépenses réelles s'élèvent à 16.618,00 € en 2024 contre 18.045,61 € en 2023.

La diminution des dépenses à caractère général (chapitre 011) s'explique par des achats importants de décorations pour Octobre rose en 2023.

	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CFU 2024
Dépenses réelles de fonctionnement	18 014 €	16 321 €	18 046 €	16 618 €
Charges à caractère général (011)	17 937 €	16 321 €	18 046 €	16 618 €
Autres charges de gestion courante (65)	77 €	0 €	0 €	0 €



Aucune objection du conseil municipal.

☞ Délibération n°2025-04-11-006 : les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité le compte financier unique « CCAS » pour l'année 2024.

⇒ Commune – 2024 :

a-Synthèse des opérations comptables enregistrées en 2024

- Section Fonctionnement :

-Les recettes de fonctionnement (réelles et d'ordre) :

Le montant des recettes de fonctionnement réalisées en 2024 s'élève à 1.164.068,61 €.

-Les dépenses de fonctionnement (réelles et d'ordre) :

Le montant des dépenses de fonctionnement réalisées en 2024 s'élève à 1.012.615,46 €.

La section de fonctionnement présente donc un résultat comptable 2024 positif de 151.453,15 € (contre 236.537,51 € sur l'exercice 2023).

Ce résultat du seul exercice 2024 doit être majoré du résultat de fonctionnement 2023 reporté sur 2024 (812.473,10 €) afin d'obtenir le résultat cumulé de la section de fonctionnement soit un excédent de fonctionnement de 963.926,25 € (résultat cumulé qui servira à la couverture du besoin de financement cumulé de la section d'investissement 2024).

- Section Investissement :

-Les dépenses d'investissement (dont les dépenses afférentes au remboursement de la dette)

Le montant des dépenses d'investissement de l'exercice 2024 s'élève à 1.460.590,25 €.

-Les recettes d'investissement

Le montant des recettes d'investissement réalisées en 2024 s'élève à 640.042,61 €.

La section d'investissement présente donc un solde d'investissement 2024 négatif de 462.351,62 € (contre +358.196,02 € sur l'exercice 2023).

Le montant des restes à réaliser de dépenses d'investissement ont été voté pour 411.950,86 €.

Le montant des restes à réaliser de recettes d'investissement ont été voté pour 188.433,00 €.

Ce résultat du seul exercice 2024 doit être majoré d'une part, du résultat d'investissement 2023 reporté sur 2024 (358.196,02 €) et d'autre part, des restes à réaliser (-224.157,20 €) afin d'obtenir le résultat cumulé de la section d'investissement soit un déficit de 685.869,48 € (montant qui sera inscrit au compte 1068 et pour lequel un titre de recettes sera émis).

Au global, l'exercice 2024 affiche (sections de fonctionnement et d'investissement confondues) un total de recettes de 3.163.213,34 € et un total de dépenses de 2.885.156,57 €, soit un résultat de clôture de 278.056,77€.

b-Bilan de la section de fonctionnement – Recettes réelles

Les recettes réelles de fonctionnement (c'est-à-dire s'étant traduites par un encaissement réel) ont enregistré une légère progression de +1,10 % entre 2023 et 2024.

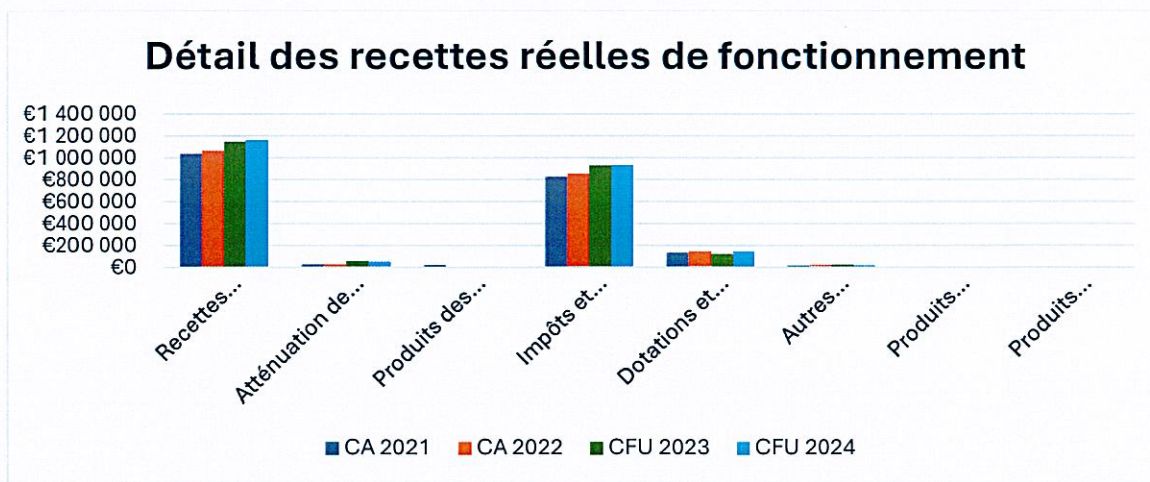
Les recettes réelles s'élèvent à 1.163.378 € en 2024 contre 1.150.558 € en 2023.

Les impôts et taxes demeurent la recette principale de la collectivité à hauteur de 80 % (idem en 2023), les dotations et participations représentent la 2nde source de recettes à hauteur de 12,57 % (contre 10,86 % en 2023). La part des dotations et participations de l'Etat dans les recettes de la commune a diminué car elle représentait encore 17,36 % de recettes de fonctionnement en 2017. La dotation globale forfaitaire (DGF) se maintient à 79 K€ entre 2023 et 2024. En revanche, la dotation nationale de péréquation (DNP) a baissé de 11 % (12.895 € en 2023 contre 11.606 € en 2024) compensée par la dotation de solidarité rurale (DSR)

qui a augmenté de 10 % (19.903 € en 2023 contre 21.918 € en 2024).

Le remboursement sur les charges de personnel (4,79 % en 2024 contre 5,47 % en 2023 – chapitre 013) et les revenus des immeubles (1,76 % en 2024 contre 2,25 % en 2023 - chapitre 75) participent à leurs façons aux résultats de la commune.

	CA 2021	CA 2022	CFU 2023	CFU 2024
Recettes réelles de fonctionnement	1 038 676 €	1 066 175 €	1 150 558 €	1 163 378 €
Atténuation de charges (013)	29 242 €	30 991 €	62 952 €	55 736 €
Produits des services (70)	25 018 €	6 465 €	5 901 €	6 453 €
Impôts et Taxes (73 et 731)	829 177 €	856 189 €	930 662 €	934 372 €
Dotations et participations (74)	134 912 €	147 233 €	125 013 €	146 304 €
Autres produits (75)	19 876 €	23 700 €	25 912 €	20 506 €
Produits financiers (76)	3 €	3 €	5 €	7 €
Produits exceptionnels (77)	448 €	1 595 €	114 €	0 €



c-Bilan de la section de fonctionnement – Dépenses réelles

Les dépenses réelles de fonctionnement ont enregistré une forte progression de + 10,7 % entre 2023 et 2024.

Les dépenses réelles s'élèvent à 1.011.924 € en 2024 contre 914.021 € en 2023.

Pour mémoire, les dépenses réelles de fonctionnement avaient enregistré une première progression de + 9,2% entre 2022 et 2023.

L'évolution des dépenses à caractère général (chapitre 011) évolue au vu du contexte économique marqué par une inflation toujours élevée, en particulier en ce qui concerne les fluides, l'énergie, ... + 16% (+ 47 k€).

Les dépenses de personnel (chapitre 012) ont connu une forte progression de + 14.1% (+ 41 k€) justifiée par le recrutement de 2 agents contractuels remplaçants, un agent public en congés de longue maladie et la réintégration suite à disponibilité d'un agent public.

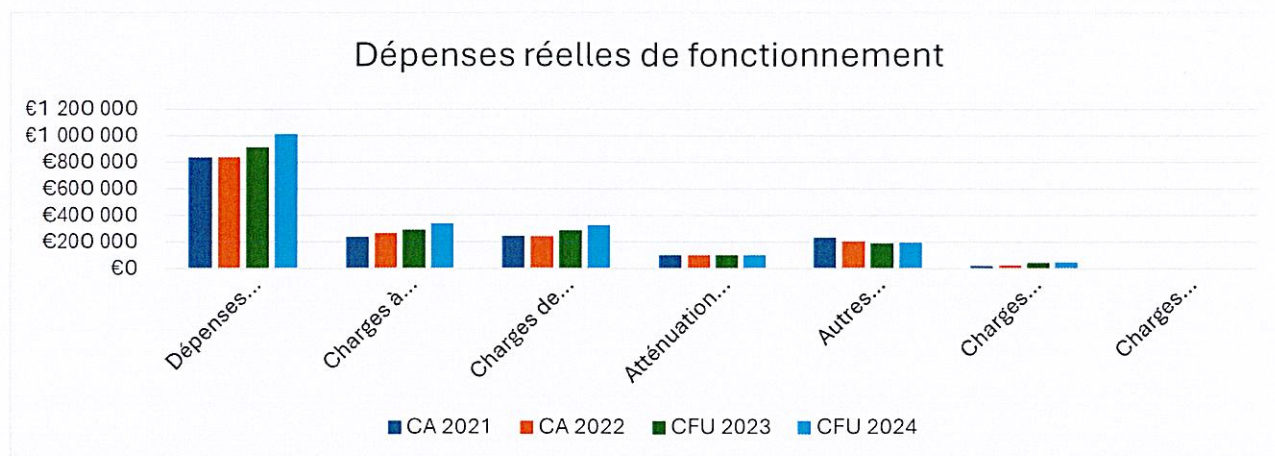
Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) correspondant aux subventions versées aux associations et celles abondant les budgets annexes, ... progression de + 3% (+ 6 k€).

L'effort de la commune en direction de ses associations (article 65748) s'établit pour 2024 à 6.770 € environ pour un budget initial de 11.215 € : le versement est subordonné à la présentation d'un état comptable indiquant la littérale nécessité du versement de la subvention votée pour fonctionner normalement.

Les frais financiers (chapitre 66) sont en augmentation de + 10% (+ 4 k€) du fait de la hausse des taux d'intérêt indexés sur le livret A (emprunt groupe scolaire).

	CA 2021	CA 2022	CFU 2023	CFU 2024
Dépenses réelles de fonctionnement	835 690 €	837 538 €	914 021 €	1 011 924 €
Charges à caractère général (011)	238 129 €	265 218 €	291 332 €	338 504 €

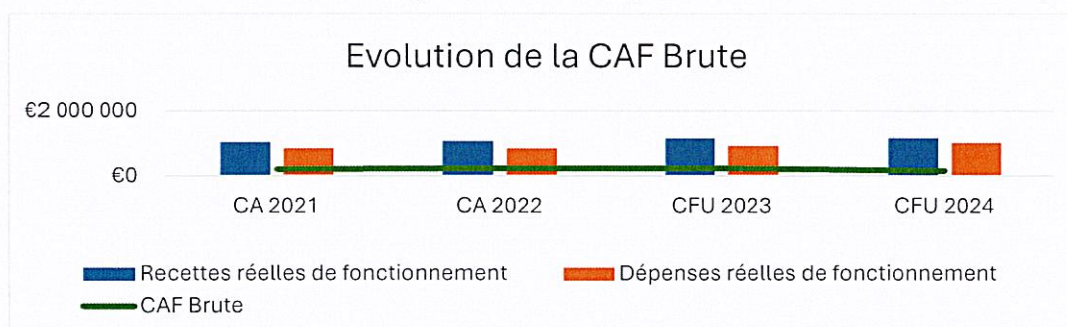
Charges de personnel (012)	244 484 €	241 824 €	287 950 €	328 658 €
Atténuation de produits (014)	100 052 €	100 052 €	100 052 €	100 052 €
Autres charges de gestion courante (65)	232 433 €	204 391 €	190 436 €	196 177 €
Charges financières (66)	20 593 €	24 212 €	44 035 €	48 533 €
Charges exceptionnelles (67)	0 €	1 842 €	217 €	0 €



d-Conclusion sur la section de fonctionnement – Evolution de l'autofinancement brut et net de la commune

Cette synthèse de l'évolution de l'autofinancement brut et net de la commune a été rédigée par le Service de Gestion Comptable près les Finances Publiques de Tarbes.

A-L 'autofinancement brut de la commune, en dépit d'une diminution conséquente est resté positif en 2024. L'autofinancement net communal est exceptionnellement négatif du fait du remboursement d'un prêt-relais.



- La capacité d'autofinancement (CAF) brute (recettes de fonctionnement – dépenses de fonctionnement hors amortissement) se maintient à un bon niveau malgré une diminution en 2024 (151.453 € en 2024 contre 236.538 € en 2023 et 228.638 € en 2022). La baisse de la CAF brute 2024 s'explique notamment par une progression des dépenses d'entretien de réseaux (58.187 € en 2024 contre 34.800 € en 2023), de terrains (31.798 € en 2024 contre 15.917 € en 2023), de bâtiments (21.769 € en 2024 contre 6.781 € en 2023), et des dépenses de personnels non titulaires (46.904 € en 2024 contre 21.690 € en 2023).

En 2024, la CAF brute communale a été de 125 € / habitant.

- La CAF brute 2024 n'a pas été suffisante pour faire face au remboursement du capital des emprunts. La CAF nette (CAF brute – Capital de la dette) a été négative – 638.462 €.

Cette situation est exceptionnelle et s'explique par le seul remboursement conjoncturel d'un prêt-relais de 650.000 € Sans ce remboursement, la CAF nette communale aurait été positive de seulement 11.539€, soit en recul de quasiment 100.000 € sur 1 an.

En conclusion, la situation de la commune de Horgues n'est pas véritablement préoccupante au plan de l'autofinancement. Sa CAF brute même si elle a fortement diminué en 2024, demeure positive. Si elle n'a pas été en apparence assez suffisante pour faire face au paiement en capital de la dette, c'est uniquement

du fait du remboursement de 650.000 € de prêt-relais. **L'absence de CAF nette en 2024 est purement conjoncturelle.** Mais la diminution l'an passé des CAF brute et nette de la commune est un élément à prendre en compte dans la construction du budget 2025.

e-Section d'investissement – volet dépenses

Le taux de réalisation des dépenses d'équipement (hors restes à réaliser) est de **58,26 %**. Ce taux d'engagement retrace uniquement les dépenses mandatées sur l'exercice 2024 soit un total de **664.920,40€**.

Les principales dépenses d'investissement réalisées sont :

- Travaux d'enfouissement des réseaux - Cœur de Horgues : 197 k€
- Acquisition de terrains nus : 11 k€
- Travaux sur les bâtiments publics (maison du padel et église Saint-Mauront) : 204 k€
- Aménagements des constructions (mairie, maison d'assistantes maternelles, groupe scolaire, hangar communal) : 117 k€
- Travaux et installations de voirie : 24 k€
- Autres immobilisations corporelles (défibrillateurs, outillage technique, mobilier) : 33 k€
- Travaux en cours (Cœur de Horgues) : 78 k€

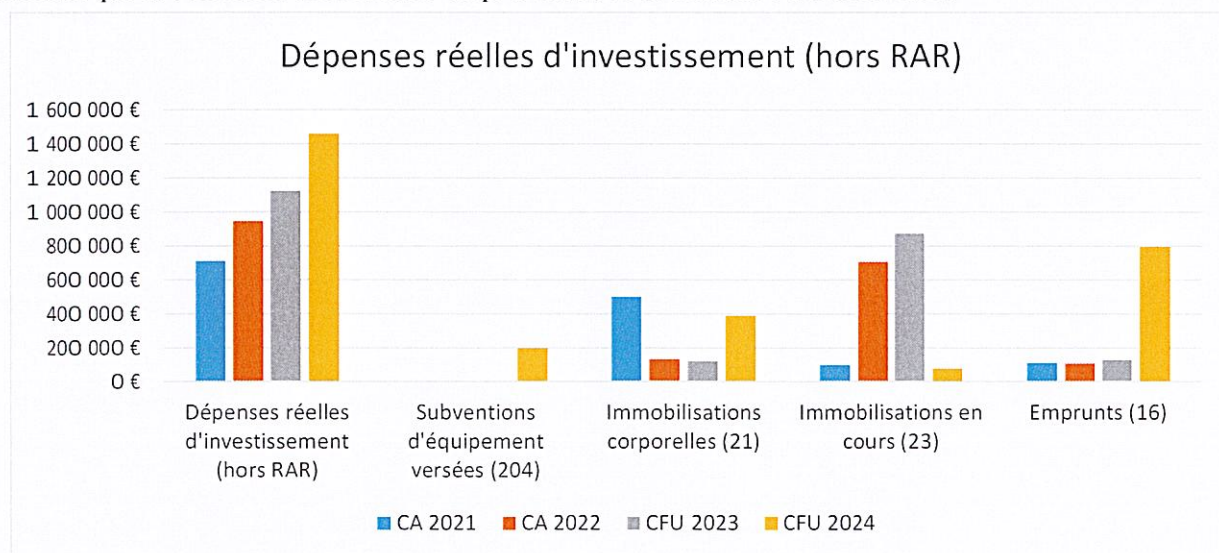
Les restes à réaliser 2024 en dépenses d'investissement s'élèvent à 411.950,86 €. Ils s'expliquent par l'engagement de travaux ou d'achats importants sur la fin de l'exercice 2024 et dont les factures arriveront courant 2025.

Ces dépenses d'équipement engagés fin 2024 sur crédits 2024 seront reportées sur 2025 dans le budget primitif 2025 (cf délibération n°2025-01-09-004 du jeudi 09 janvier 2025).

Ces restes à réaliser en dépenses s'accompagnent de restes à réaliser en recettes de 188.433 €. Ces restes à réaliser en recettes correspondent à des subventions obtenues auprès des cofinanceurs de la commune mais non encore encaissées.

	CA 2021	CA 2022	CFU 2023	CFU 2024
Dépenses réelles d'investissement (hors RAR)	712 887 €	946 862 €	1 124 286 €	1 459 899 €
Subventions d'équipement versées (204)	0 €	0 €	0 €	197 143 €
Immobilisations corporelles (21)	500 685 €	132 448 €	120 727 €	389 467 €
Immobilisations en cours (23)	100 218 €	705 936 €	874 462 €	78 310 €
Emprunts (16)	111 985 €	108 478 €	129 097 €	794 979 €

A noter que la commune a remboursé un prêt-relais de 650 k€ sur l'exercice 2024.



f-Section d'investissement – volet recettes

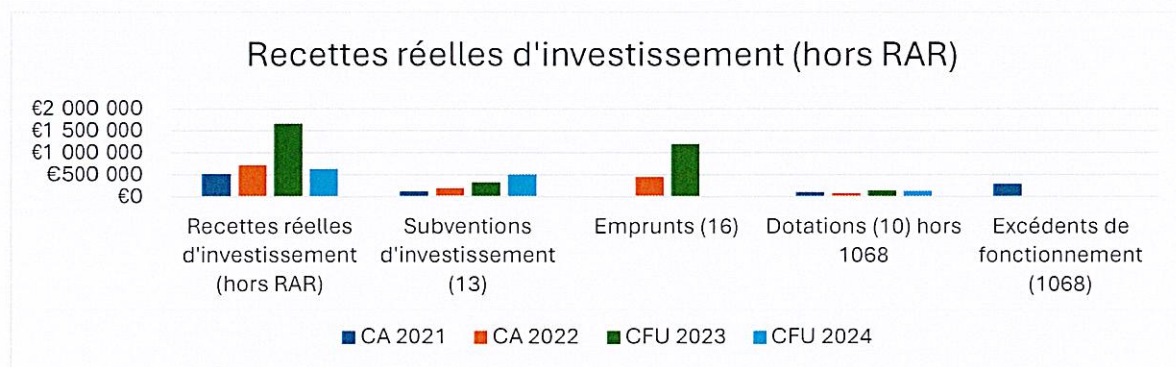
Les sources de financement que la commune de Horgues peut mobiliser pour financer ses dépenses d'équipement réellement payées au cours de l'exercice 2024 sont au nombre de 4. On dénombre :

- ☞ L'autofinancement net
- ☞ Les subventions et fonds d'investissement reçus

- ☞ L'emprunt
- ☞ Le fonds de roulement (réserves)

Pour financer ses dépenses d'équipement 2024, la commune de Horgues a mobilisé des ressources d'investissement telles que des subventions versées par ses cofinanceurs (Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées, Conseil départemental des Hautes-Pyrénées, Conseil régional Occitanie, Etat via la DETR, Comité de Tennis, Caisse d'Allocations Familiales, ...) pour 504 k€.

	CA 2021	CA 2022	CFU 2023	CFU 2024
Recettes réelles d'investissement (hors RAR)	520 717 €	721 092 €	1 669 603 €	639 352 €
Subventions d'investissement (13)	121 247 €	191 856 €	328 222 €	504 000 €
Emprunts (16)	0 €	450 000 €	1 200 000 €	0 €
Dotations (10) hors 1068	104 632 €	79 236 €	141 381 €	135 352 €
Excédents de fonctionnement (1068)	294 838 €	0 €	0 €	0 €



Liste des principales subventions encaissées au titre de l'exercice 2024

Conseil Régional Occitanie	Cœur de Horgues	100 000.00 €
Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées	Cœur de Horgues	75 000.00 €
	Rénovation des bâtiments communaux	22 500.00 €
	Amendes de police	4 116.00 €
	Travaux complémentaires Cœur de Horgues	20 000.00 €
Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées	Rénovation des bâtiments communaux	10 000.00 €
	Rénovation école	18 000.00 €
Caisse d'Allocations Familiales	Maison d'Assistants Maternelles	1 800.00 €
Comité Départemental de Tennis	Maison du Padel	100 000.00 €
Préfecture des Hautes-Pyrénées * Etat	Cœur de Horgues	111 984.77 €
	Rénovation des bâtiments communaux	40 598.97 €

La commune de Horgues a également perçu pour 126.986,59 € au titre du F.C.T.V.A. Pour mémoire, le fonds de compensation de la TVA est attribué par l'Etat aux collectivités locales sur la base des dépenses d'équipement réalisées en N-1 (2023 pour les sommes attribuées en 2024). Par ce fonds, l'Etat rembourse les collectivités d'une fraction de la TVA dont elles s'acquittent sur chaque facture (au taux de 16.404 %).

La commune a également encaissé pour 8.365,28 € de taxe d'aménagement.

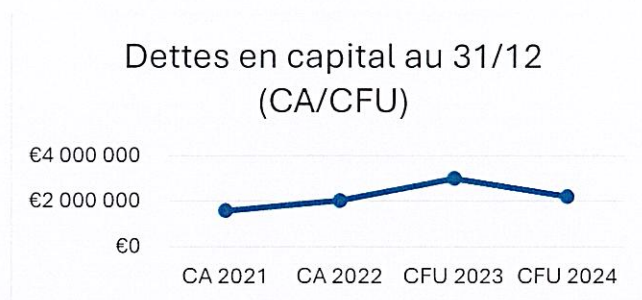
g-Evolution et structure de la dette

L'encours de la dette (montant du capital restant à rembourser) de la commune s'élève au 31 décembre 2024 à 2.217.469,35 € (contre 3.007.384,06 € en 2023). L'encours de la dette se compose de :

- 1.572.769,35 € de dettes bancaires « classiques » à taux fixe,
- 641.700,00 € d'une dette bancaire « classique » à taux révisable, indexé sur le livret A,

-3.000,00 € d'une dette remboursée annuellement à la Caisse d'Allocations Familiales.

Pour rappel, l'encours de la dette a considérablement diminué avec le remboursement du prêt-relais de 650.000,00 €.



☞ Délibération n°2025-04-11-012 : les membres du conseil municipal approuvent le Compte Financier Unique 2024 du budget principal de la commune de Horgues.

⇒ Centre de loisirs – 2024 :

a-Synthèse des opérations comptables enregistrées en 2024

• Section Fonctionnement :

-Les recettes de fonctionnement (réelles et d'ordre) :

Le montant des recettes de fonctionnement réalisées en 2024 s'élève à 220.143,20 €.

-Les dépenses de fonctionnement (réelles et d'ordre) :

Le montant des dépenses de fonctionnement réalisées en 2024 s'élève à 227.370,51 €.

La section de fonctionnement présente donc un résultat comptable 2024 négatif de 7.227,31 € (contre un résultat positif de 16.591,71 € sur l'exercice 2023).

Ce résultat du seul exercice 2024 doit être majoré du résultat de fonctionnement 2023 reporté sur 2024 (39.283,96 €) afin d'obtenir le résultat cumulé de la section de fonctionnement soit un excédent de fonctionnement de 32.056,65 €.

b-Bilan de la section de fonctionnement – Recettes réelles

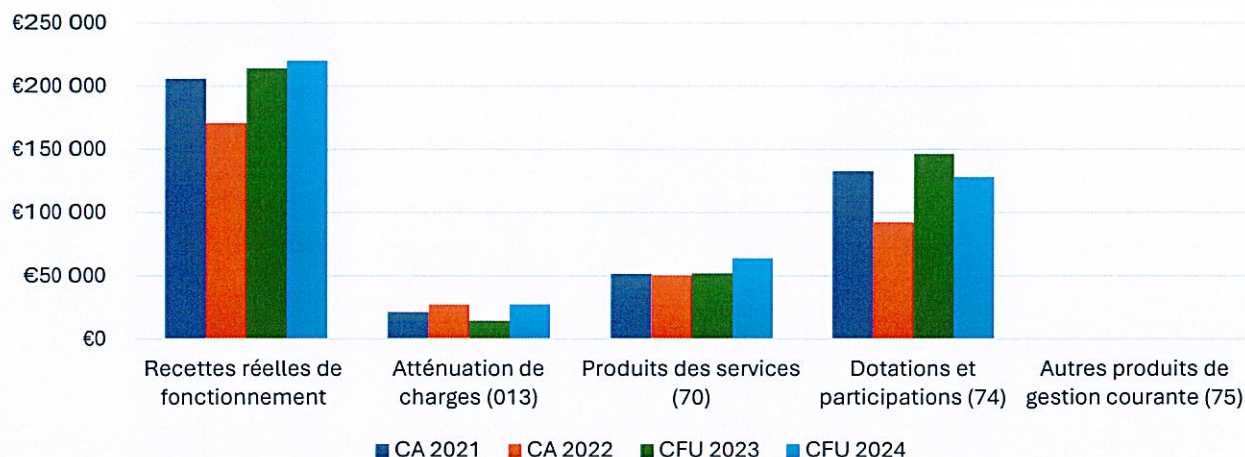
Les recettes réelles de fonctionnement (c'est-à-dire s'étant traduites par un encaissement réel) ont enregistré une légère progression de + 2,82 % entre 2023 et 2024.

Les recettes réelles s'élèvent à 220.143,20 € en 2024 contre 214.106,77 € en 2023.

La subvention du budget principal au budget annexe du Centre de Loisirs demeure la recette principale à hauteur de 58,22 % (contre 68,47 % en 2023), les produits des services représentent la 2^{de} source de recettes à hauteur de 29,19 % (contre 24,46 % en 2023) et le remboursement sur les contrats aidés la 3^{ème} source à hauteur de 12,59 % (contre 6,86 % en 2023).

	CA 2021	CA 2022	CFU 2023	CFU 2024
Recettes réelles de fonctionnement	206 082 €	171 053 €	214 106 €	220 143 €
Atténuation de charges (013)	21 412 €	27 490 €	14 682 €	27 723 €
Produits des services (70)	51 742 €	50 798 €	52 378 €	64 265 €
Dotations et participations (74)	132 928 €	92 766 €	146 597 €	128 155 €
Autres produits de gestion courante (75)	0 €	0 €	450 €	0 €

Recettes réelles de fonctionnement



c-Bilan de la section de fonctionnement – Dépenses réelles

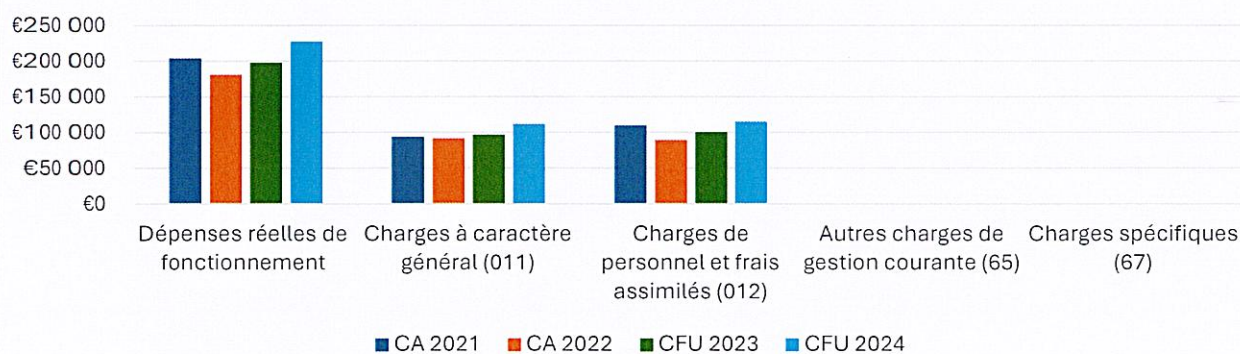
Les dépenses réelles de fonctionnement ont enregistré une augmentation de 15,12 % entre 2023 et 2024.

Les dépenses réelles s'élèvent à 227.370,51 € en 2024 contre 197.514,06 € en 2023.

L'augmentation des dépenses à caractère général (chapitre 011) s'explique par une augmentation des charges d'énergie (environ 15 k€) ; les charges de personnel augmentent également de 15 k€ mais sont atténuées par les recettes sur les contrats aidés d'environ 13 k€.

	CA 2021	CA 2022	CFU 2023	CFU 2024
Dépenses réelles de fonctionnement	203 839 €	181 046 €	197 514 €	227 371 €
Charges à caractère général (011)	93 720 €	91 499 €	96 887 €	112 044 €
Charges de personnel et frais assimilés (012)	109 884 €	89 544 €	100 627 €	115 225 €
Autres charges de gestion courante (65)	5 €	0 €	0 €	2 €
Charges spécifiques (67)	231 €	3 €	0 €	98 €

Dépenses réelles de fonctionnement



☞ Délibération n°2025-04-11-010 : les membres du conseil municipal approuvent le Compte Financier Unique 2024 du budget annexe du centre de loisirs de Horgues.

2-Reprise des résultats 2024 pour l'élaboration des budgets 2025

→ Commune :

A la suite de la présentation du compte financier unique 2024, il est nécessaire de procéder à l'affectation du résultat de l'exercice 2024. Le principe de cette affectation est de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement, le reliquat étant reporté sur la section de fonctionnement de l'exercice suivant.

Lors de la présentation du compte financier unique 2024, nous avons indiqué que :

-le résultat cumulé de fonctionnement était de 963.926,65 €,

-la section d'investissement (en incluant les restes à réaliser 2024) présentait un déficit (besoin de financement) de 685.869,48 €. L'affectation du résultat va donc consister à couvrir ce besoin de financement en ponctionnant 685.869,48 € sur le résultat de fonctionnement cumulé. Le reliquat de 278.056,77 € est reporté en section de fonctionnement du budget primitif de l'exercice 2025.
Délibération n°2025-04-11-011 portant affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024.

➔ Centre de loisirs et périscolaire :

A la suite de la présentation du compte financier unique 2024, il est nécessaire de procéder à l'affectation du résultat de l'exercice 2024. Le principe de cette affectation est de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement, le reliquat étant reporté sur la section de fonctionnement de l'exercice suivant.

Lors de la présentation du compte financier unique 2024, nous avons indiqué que le résultat cumulé de fonctionnement était de 32.056,65 € et qu'il est reporté en section de fonctionnement du budget primitif de l'exercice 2025.

Délibération n°2025-04-11-009 portant affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024.

➔ Caisse des écoles :

A la suite de la présentation du compte financier unique 2024, il est nécessaire de procéder à l'affectation du résultat de l'exercice 2024. Le principe de cette affectation est de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement, le reliquat étant reporté sur la section de fonctionnement de l'exercice suivant.

Lors de la présentation du compte financier unique 2024, nous avons indiqué que le résultat cumulé de fonctionnement était de 1.952,68 € et qu'il est reporté en section de fonctionnement du budget primitif de l'exercice 2025.

Délibération n°2025-04-11-007 portant affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024.

➔ CCAS :

A la suite de la présentation du compte financier unique 2024, il est nécessaire de procéder à l'affectation du résultat de l'exercice 2024. Le principe de cette affectation est de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement, le reliquat étant reporté sur la section de fonctionnement de l'exercice suivant.

Lors de la présentation du compte financier unique 2024, nous avons indiqué que le résultat cumulé de fonctionnement était de 5.755,48 € et qu'il est reporté en section de fonctionnement du budget primitif de l'exercice 2025.

Délibération n°2025-04-11-005 portant affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024.

3-Vote des taux d'imposition 2025

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que l'assiette tient compte de la valorisation de l'environnement et augmente entre 1 à 3 % tous les ans selon la nature de la taxe.

Propositions des taux pour 2025 (maintien des taux de 2021) :

- Taxe foncière non bâti 56,71 %
- Taxe foncière bâti 43,79 %
- Taxe habitation 15,66 % (maintien du taux de 2017)

☞ Délibération n°2025-04-11-002 : les membres du conseil municipal votent à l'unanimité.

4-Vote des subventions associatives 2025

Elle présente les demandes de subvention des associations : montants maintenus, tissu associatif dense pour la strate de la commune.

Une seule demande particulière a été formulée par l'association « le cercle culturel », porteuse du projet « Festival Enz'Horgues ».

Dans le cadre du budget primitif adopté en cette séance, il est proposé aux membres du conseil municipal d'attribuer des subventions communales à plusieurs associations locales dont l'activité contribue à l'intérêt public de la commune de Horgues par le renforcement des liens sociaux et de l'animation du village, et l'organisation d'activités qui répondent à l'attente des habitants.

ASSOCIATIONS/ORGANISMES/ETABLISSEMENTS	MONTANT SUBVENTION
--	--------------------

65748 – Subv. de fonct. aux autres personnes de droit privé	18.407,86 €
Aikido	350,00 €
APE – Association des Parents d’Elèves des écoles de Horgues	320,00 €
Association de chasse (report 2024)	370,00 €
Association de chasse	370,00 €
Ciné-club « le cercle » - Festival Enz’Horgues	5.000,00 €
Dansobals (report 2023)	320,00 €
Dansobals (report 2024)	320,00 €
Dansobals	320,00 €
Fédération des anciens combattants	480,00 €
Horgues animations (divers)	2.215,00 €
Comité des fêtes de Horgues	720,00 €
Horgues Football club	2.576,86 €
Le ballon rond entre amis (report 2023)	320,00 €
Le ballon rond entre amis (report 2024)	320,00 €
Le ballon rond entre amis	320,00 €
Lieutenant de Louveterie (report 2023)	100,00 €
Lieutenant de Louveterie (report 2024)	100,00 €
Lieutenant de Louveterie	100,00 €
Bould’horgues pétanque	320,00 €
QPUC – Questions pour un champion (report 2024)	320,00 €
QPUC – Questions pour un champion	320,00 €
Run club 65	320,00 €
Marchons avec Robin	320,00 €
Horgues Pyrénées Padel	320,00 €
Le Bouillon – exceptionnelle	320,00 €
Le Bouillon	320,00 €
Protection civile (Mayotte)	1.226,00 €
65733 – Subv. de fonct. au département	3.338,40 €
Fonds de solidarité logement	1.137,00 €
Cotisation ADAC 65	2.201,40 €
657365 – ESSMS	1.801,50 €
Relais assistantes maternelles	1.801,50 €
65736211 – Subv. de fonct. aux BA et régies admin	74.000,00 €
Centre de loisirs de Horgues	74.000,00 €
657363 – Subv. de fonctionnement au CCAS	18.800,00 €
Centre communal d’action sociale de Horgues	18.800,00 €
657364 – Subv. de fonctionnement à la caisse des écoles	14.416,00 €
Maternelle de Horgues	4.947,00 €
Elémentaire de Horgues	7.469,00 €
Classe découverte	2.000,00 €

Le versement des subventions aux associations à vocation sportive, éducative ou culturelle (65748) est subordonné à la présentation d’un état comptable indiquant la littérale nécessité du versement de la subvention votée pour fonctionner normalement. Dans le cas contraire, la subvention votée sera considérée comme nulle et non avenue.

Le versement des subventions aux associations à vocation sportive, éducative ou culturelle (65748) est subordonné à la participation de ces-dernières à au moins un événement majeur de la commune, excepté le forum des associations. Dans le cas contraire, la subvention votée sera considérée comme nulle et non avenue.

☞ Délibération n°2025-04-11-003 : les membres du conseil municipal approuvent à l’unanimité les montants et critères d’attribution des subventions telles que mentionnées ci-dessus pour l’exercice 2025.

Monsieur le Maire demande que la subvention municipale allouée au comité des fêtes soit versée au plus vite, en vue de l'organisation prochaine de la fête locale.

5-Vote des budgets principal et annexes 2025

⇒ Commune – 2025 :

Le budget 2025 et son élaboration ont été marqués par les éléments suivants :

-le contexte économique, marqué par une inflation toujours élevée, en particulier en ce qui concerne les fluides et l'énergie. Les dépenses de personnel entament une légère baisse par la conséquence d'un départ à la retraite d'un agent technique au 1^{er} juillet 2025.

-Le maintien des taux de taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties (gelés depuis 2021).

-Il est prévu une stabilité de la dotation globale de fonctionnement versée par l'Etat.

-Les frais financiers sont en baisse par rapport au budget 2024, du fait du remboursement de l'emprunt à court terme contracté pour la réalisation du projet d'envergure « Cœur de Horgues » (fin des intérêts intercalaires).

-La poursuite du programme pluriannuel d'investissement afin de répondre au mieux aux besoins des Horguais (notamment dans les domaines suivants : rénovations de l'église et de la mairie, économies d'énergies, sport, voirie, ...).

Structure du budget :

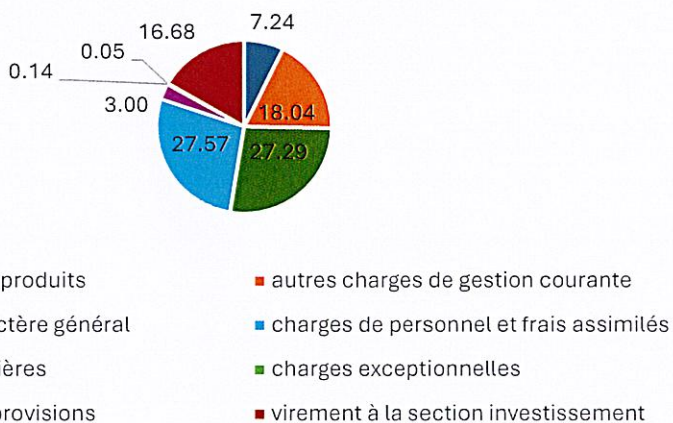
Le budget de la Commune se compose de deux sections : fonctionnement et investissement.

a-la section de fonctionnement (gestion des affaires courantes) :

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

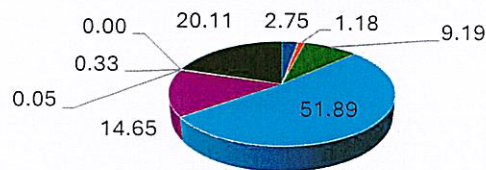
Les dépenses de fonctionnement sont constituées des éléments suivants : les salaires du personnel municipal, l'entretien et les fluides des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Répartition budget par chapitre
Fonctionnement - Dépenses



Les recettes de fonctionnement correspondent principalement au produit des taxes locales, aux dotations versées par l'Etat, aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population, ...

Répartition budget par chapitre Fonctionnement-Recettes



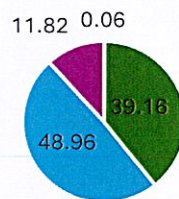
- atténuation de charges
- dotations et participations
- impôts et taxes
- produits des services
- résultat de fonct reporté
- autres produits de gestion courante
- fiscalité locale
- opérations d'ordre
- produits financiers

b-la section d'investissement (entretien du patrimoine et nouveaux projets) :

Le budget d'investissement permet à la collectivité de préparer l'avenir. La section d'investissement est liée aux projets à moyen ou long terme.

En dépenses d'investissement apparaissent toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de biens immobiliers, et de travaux soit sur des structures déjà existantes soit sur des structures en cours de création.

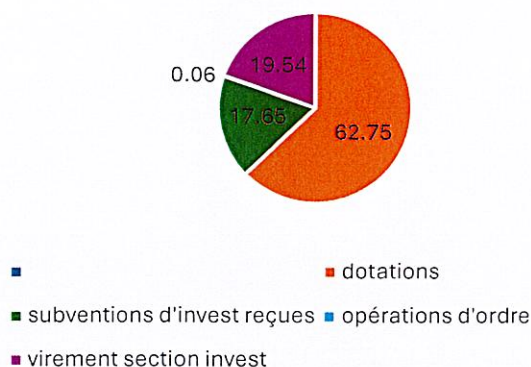
Répartition budget par chapitre Investissement - Dépenses



- opérations ordre
- solde exécution inves reporté
- immobilisations corporelles
- emprunts et dettes

En recettes d'investissement, on trouve principalement les emprunts, les subventions d'investissement reçues, la taxe d'aménagement et le reversement de la TVA par l'Etat (FCTVA).

Répartition budget par chapitre Investissement - Recettes



Présentation synthétique du budget :

Le budget primitif 2025 s'établit à 2.563.535,06 €.

Dépenses de fonctionnement : 1.382.873,29 €	
Charges à caractère général	377.050,00 €
Charges de personnel	381.200,00 €
Charges financières	41.470,00 €
Autres dépenses réelles de fonctionnement	352.485,00 €
Virement à la section d'investissement	230.668,29 €

Recettes de fonctionnement : 1.382.873,29 €	
Produit des services	4.500,00 €
Dotations et participations	127.104,00 €
Produits de la fiscalité	918.207,52 €
Autres recettes réelles de fonctionnement	55.005,00 €
Excédents de fonctionnement reporté	278.056,77 €

Dépenses d'investissement : 1.180.661,77 €	
Remboursement du capital de la dette	139.589,00 €
Dépenses d'équipement	578.030,15 €
Autres dépenses réelles d'investissement	691,00 €
Solde exécution investissement reporté	462.351,62 €

Recettes d'investissement : 1.180.661,77 €	
Virement de la section de fonctionnement	230.668,29 €
Dotations et fonds	740.869,48 €
Subventions d'investissement reçues	208.433,00 €
Autres recettes d'investissement	691,00 €

☞ Délibération n°2025-04-11-017 : vote unanime des membres.

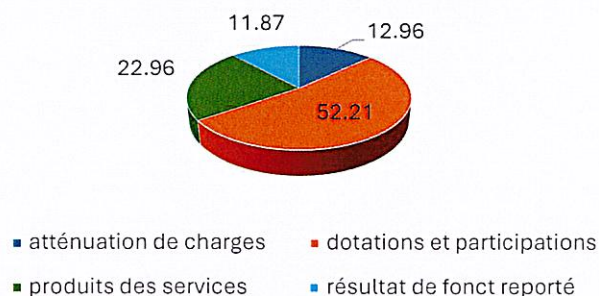
⇒ Centre de loisirs – 2025 :

=>Les recettes :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux dotations et participations, aux recettes encaissées au titre des prestations fournies et aux reversements sur les salaires (indemnités journalières, contrats aidés).

Les recettes de fonctionnement 2025 représentent 238.000,00 €.

Répartition budget par chapitre Fonctionnement-Recettes

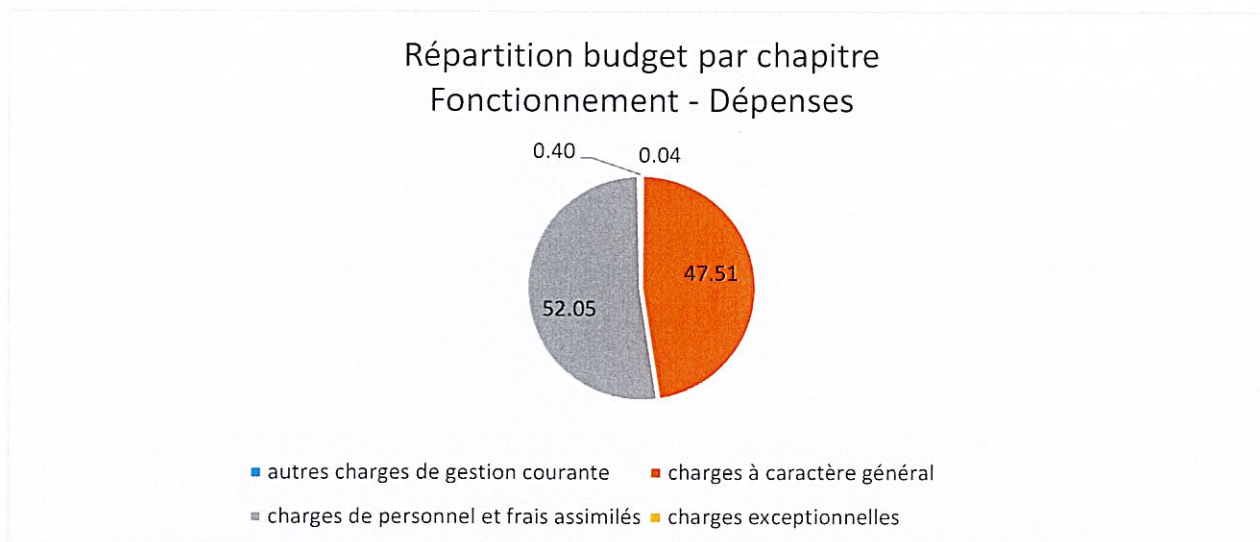


=>Les dépenses :

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les achats de fournitures, les prestations de

services effectuées.

Les dépenses de fonctionnement 2025 représentent 270.056,65 €.



Les principales dépenses et recettes de la section :

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET				II
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS				A
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	DEPENSES	RECETTES	
		0,00	0,00	
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00	
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif)	(si solde positif)	
		0,00	0,00	
	Total de la section d'investissement (2)	0,00	0,00	
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	DEPENSES	RECETTES	
		270 056,65	238 000,00	
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00	
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit)	(si excédent)	
		0,00	32 056,65	
	Total de la section de fonctionnement (3)	270 056,65	270 056,65	
	TOTAL DU BUDGET (4)	270 056,65	270 056,65	

☞ Délibération n°2025-04-11-016 : vote unanime des membres.

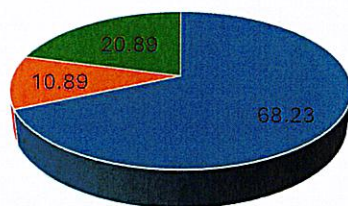
⇒ C.C.A.S. – 2025 :

=>Les recettes :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux dotations et participations, aux recettes encaissées au titre des prestations fournies.

Les recettes de fonctionnement 2025 représentent 21 800,00 €.

Répartition budget par chapitre Fonctionnement-Recettes



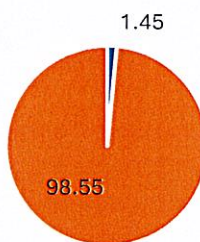
■ dotations et participations ■ produits des services
■ résultat de fonct reporté

=>Les dépenses :

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les achats de fournitures, les prestations de services effectuées.

Les dépenses de fonctionnement 2025 représentent 27.555,48 €.

Répartition budget par chapitre Fonctionnement - Dépenses



■ autres charges de gestion courante ■ charges à caractère général

Les principales dépenses et recettes de la section :

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS			
		II	
		A	
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1062)	DEPENSES	RECETTES
		0,00	0,00
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif)	(si solde positif)
		0,00	0,00
	Total de la section d'investissement (2)	0,00	0,00
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	DEPENSES	RECETTES
		27 555,48	21 800,00
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit)	(si excédent)
		0,00	5 755,48
	Total de la section de fonctionnement (3)	27 555,48	27 555,48
	TOTAL DU BUDGET (4)	27 555,48	27 555,48

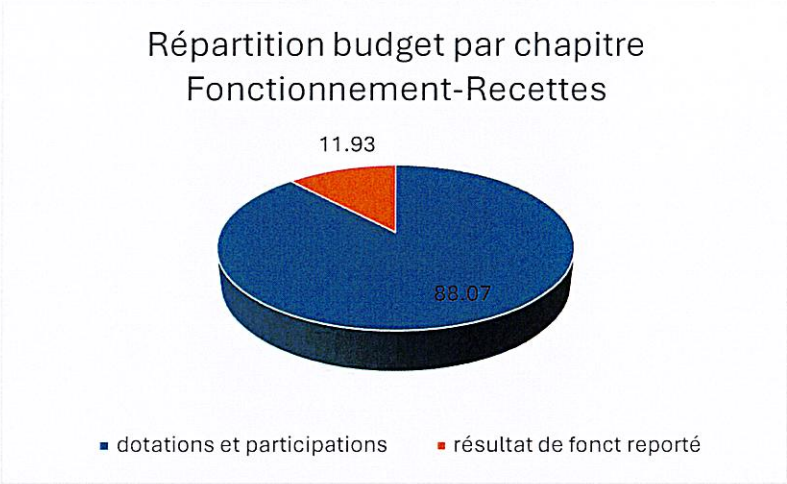
☞ Délibération n°2025-04-11-014 : vote unanime des membres.

⇒ Caisse des Ecoles – 2025 :

=>Les recettes :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux dotations et participations, aux recettes encaissées au titre des prestations fournies.

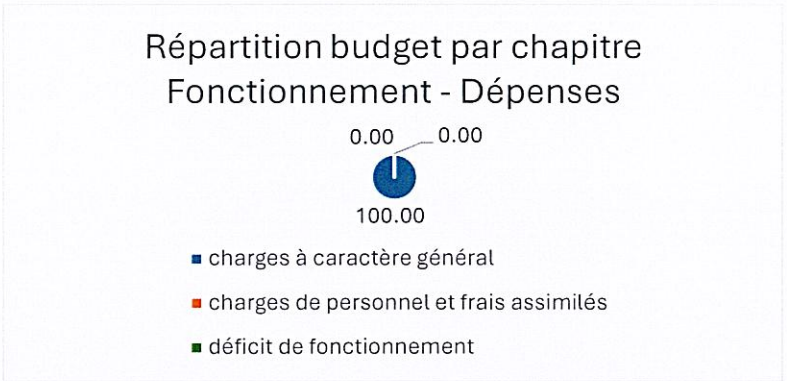
Les recettes de fonctionnement 2025 représentent 14.416,00 €.



=>Les dépenses :

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par, les achats de fournitures, les prestations de services effectuées.

Les dépenses de fonctionnement 2025 représentent 16.368,68 €.



B) Les principales dépenses et recettes de la section :

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS			A
VOTE		DEPENSES	RECETTES
	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	0,00	0,00
		-	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
		-	-
	Total de la section d'investissement (2)	0,00	0,00
VOTE		DEPENSES	RECETTES
	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	16 368,68	14 416,00
		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 1 952,68
		-	-
	Total de la section de fonctionnement (3)	16 368,68	16 368,68
	TOTAL DU BUDGET (4)	16 368,68	16 368,68

☞ Délibération n°2025-04-11-015 : vote unanime des membres.

B-Informations diverses

⇒ Ressources humaines : Rapporteur Damien DAUTAN

* Agents techniques :

1 agent en CDD placé en « accident du travail » jusqu'au 15 mai 2025 inclus dont la fin de contrat est prévu le 30 juin 2025 inclus.

1 agent en CDD dont la fin du contrat est prévu le 04 juin 2025 inclus est renouvelé pour 12 mois.

⇒ Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées : Rapporteur Jean-Michel SÉGNERÉ
Toutes les communes de la CA TLP seront équipées de nouveaux compteurs d'eau d'ici fin mai 2025.
Un lissage des tarifs de l'eau est prévu : taux harmonisé en 2027.

⇒ Redevance Occupation du Domaine Public (RODP) : Rapporteur Nicole ESQUIRO
France Telecom : redevance calculée pour 2025 sur le patrimoine arrêté au 31 décembre 2024 : 1.077,05 €. Délibération n°2025-04-11-001 votée à l'unanimité.

⇒ Modification des statuts du SDE65 : Rapporteur Jean-Michel SÉGNERÉ
Approbation des nouveaux statuts par délibération n°2025-04-11-004

⇒ Salle polyvalente : Rapporteur Jean-Michel SÉGNERÉ
Un particulier a loué la salle polyvalente de Horgues durant le week-end des 24 et 25 août 2024. Lors de l'état des lieux entrant en bipartite, la porte sectionnelle de la salle polyvalente fonctionnait normalement et à l'issue de la location, l'état des lieux sortant en bipartite faisait mention d'un dommage causé à la porte sectionnelle la rendant inutilisable. Le sinistre avait été déclaré auprès des assureurs respectifs du locataire et de la commune de Horgues sous le n°B2410066262. A ce titre, Monsieur le Maire indique avoir reçu un chèque émis par le locataire de la salle, tiré sur la Société Générale n°0000112 d'un montant de 766,80 € en règlement des dommages subis sur la porte sectionnelle. Les membres du conseil municipal sont invités à délibérer sur l'autorisation d'encaissement de cette recette exceptionnelle. Délibération n°2025-04-11-013.

Monsieur le Maire remercie les conseillers municipaux de leurs présences et clôture la séance à 20h15.



Jean-Michel Ségneré		Nicole Esquiro	
Céline Boniface		Mikaël Etcheverria	
Damien Dautan		Macha Claverie	
Didier Collgon		Florent Dejardin	
Marie-Chantal Lonca		Louis Martin	
Nathalie Mengelle		Yannick Poriel	
Didier Séas		Stéphanie Seguin	